



Consultation du public – Motif de la décision

Consultation du public du 27 août au 16 septembre 2024

Projet de délibération n° 2024-B09 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine **relative à la création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche des céphalopodes aux arts traînants.**

Projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2024-B09 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine.

Références :

- *article L. 914-3 du Code rural et de la pêche maritime*
- *articles L.123-19-1 à L.123-19-6 du Code de l'environnement*
- *article L.131-1 du code des relations entre le public et l'administration*

En l'absence d'observation le projet de délibération et le projet d'arrêté sont maintenus dans leur rédaction respective.